



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Déclaration CFDT au CSE Extra du 4 Mai 2020

En cette période difficile liée à l'épidémie Covid-19, CFDT, FO, CFTC et CFE/CGC ainsi que la Direction ont signé un accord social, solidaire protecteur de la santé des salariés et de l'Entreprise.

Le 30 Avril 2020, les signataires du présent accord se sont réunis pour faire un point de situation, vérifier la bonne utilisation des fonds et faire un bilan. Lors de ce point, la Direction a annoncé un reliquat de 400 jours. Les jours de chaque salarié ne se valant pas, la CFDT souhaiterait un décompte en euros plutôt qu'en jour.

Au regard de la situation, force est de constater que l'activité partielle va continuer au-delà de la portée de notre accord.

Dans ce contexte, la CFDT ne suit pas les orientations souhaitées par d'autres organisations syndicales signataires, actant la fin de la compensation à brève échéance. La CFDT demande de ne pas clôturer ce fond de solidarité Covid-19 et de continuer à l'alimenter sur mai/juin, dans des conditions qui restent à définir, pour compenser, le plus longtemps possible, les salaires des salariés en activité partielle. Les conditions retenues devront assurer une totale équité entre tous les salariés.

La CFDT attend le positionnement de la Direction et tient à rappeler que la solidarité est l'affaire de tous, salariés, dirigeants et actionnaires) pour construire notre entreprise de demain !